

- 1 défense pour démentir les accusations qui  
2 étaient portées contre moi; c'est dans ce  
3 cadre-là qu'il passait me voir.
- 4 Q. On peut revenir sur la mission du colonel  
5 Ephrem Rwabalinda à Paris?
- 6 R. Oui.
- 7 Q. Dans quelles conditions s'y est-il rendu,  
8 et pourquoi?
- 9 R. Vous savez, la France, nous avons une  
10 coopération en ce moment-là - nous avons  
11 une coopération - il y avait à Kigali ce  
12 qu'on appelait la mission d'aide  
13 militaire. Et là, je vous parle d'un  
14 officier qui fut conseiller - longtemps  
15 conseiller - à l'Etat-major de l'armée  
16 rwandaise, qui s'appelait le  
17 lieutenant-colonel Morin, Morin - Morin.
- 18
- 19 Je parle de Morin parce que même dans la  
20 nuit du 6 au 7, il est passé là, là à  
21 l'Etat-major de l'armée, et nous avons  
22 la coopération très serrée au point que,  
23 eux, ils pouvaient entrer n'importe où,  
24 n'importe quand, quand ils voulaient.  
25 Quand ils voulaient, ils pouvaient venir

LAURE KETCHEMEN, STÉNOTYPISTE OFFICIELLE  
COMMISSION ROGATOIRE

BAGOSORA

Le 18 mai 2000

1 s'informer ici, s'informer là-bas, et  
2 nous étions des... disons des  
3 camarades - des camarades.

4  
5 Donc, nous pensions que la France voulait  
6 nous aider en ce moment-là, et alors, il  
7 fallait une mission pour aller expliquer  
8 nos besoins. Il fallait aller expliquer  
9 nos besoins là-bas et donner des  
10 renseignements sur ceci ou ça. Alors, la  
11 mission de Ephrem Rwabalinda...  
12 Rwabalinda a été choisi parce que  
13 c'était... c'était un officier qui avait  
14 travaillé à l'Etat-major de l'armée, mais  
15 en tant que... dans le bureau des  
16 opérations, qui avait travaillé au  
17 ministère en tant que chef du bureau  
18 d'études et des programmes, qui avait  
19 travaillé en tant qu'officier de liaison  
20 de l'armée de la MINUAR, entre la liaison  
21 entre la MINUAR... etc.

22  
23 C'était un type - disons - qui était  
24 ouvert à tous les problèmes, à tous les  
25 débats, et on a pensé que c'était lui qui

LAURE KETCHEMEN, STÉNOTYPISTE OFFICIELLE  
COMMISSION ROGATOIRE

180500

117